



Assemblée générale

Distr. limitée
13 décembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 33 de l'ordre du jour

Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

Afrique du Sud, Allemagne, Algérie, Angola, Autriche, Azerbaïdjan, Canada, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Finlande, Gabon, Grèce, Italie, Kenya, Luxembourg, Malawi, Maroc, Namibie, République centrafricaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Singapour :
projet de résolution

Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport intermédiaire du Secrétaire général sur l'application des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique¹,

Rappelant ses résolutions 53/92 du 7 décembre 1998, 54/234 du 22 décembre 1999, 55/217 du 21 décembre 2000 et 56/37 du 4 décembre 2001 sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique,

Rappelant aussi le chapitre VII de la Déclaration du Millénaire², qui met en exergue les besoins particuliers de l'Afrique,

Rappelant en outre sa Déclaration sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique du 16 septembre 2002³ et sa résolution 57/7 du 4 novembre 2002 sur l'examen et l'évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et l'appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique,

Réaffirmant que l'application des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un

¹ A/57/172.

² Voir la résolution 55/2.

³ Voir la résolution 57/2.



développement durables en Afrique⁴ doit rester une priorité élevée pour le système des Nations Unies et les États Membres,

Soulignant qu'il importe de renforcer encore la volonté politique de mobiliser l'appui d'ordre politique, financier et technique indispensable à l'application effective des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général, dans tous les domaines,

Se félicitant que les pays d'Afrique soient déterminés, comme ils l'ont réaffirmé dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, à promouvoir chez eux la paix, la démocratie, la bonne gouvernance, les droits de l'homme et une saine gestion économique,

Se félicitant aussi de la création du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, ainsi que de la création, dans le cadre du Conseil économique et social, du Groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit,

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport intermédiaire du Secrétaire général sur l'application des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique¹,

2. *Note avec préoccupation* que, bien que certains progrès aient été accomplis sur la voie du rétablissement de la paix et de la stabilité en Afrique, la prévention des conflits et le développement à l'issue des conflits continuent de présenter d'immenses difficultés et l'application effective des recommandations relatives au maintien de la paix, à la situation économique et sociale et à d'autres questions qui figurent dans le rapport du Secrétaire général⁴ progresse lentement et de façon inégale;

3. *Exhorte* les États Membres, ainsi que la communauté internationale, à redoubler d'efforts pour appliquer effectivement les recommandations qui figurent dans le rapport du Secrétaire général, dans tous les domaines;

4. *Décide* d'inscrire au titre d'un point unique touchant le développement de l'Afrique, intitulé « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès de la mise en oeuvre et appui international », un point subsidiaire intitulé « Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique », à partir de sa cinquante-huitième session;

5. *Prie* le Secrétaire général de continuer à suivre les progrès accomplis dans l'application effective, en temps utile, des recommandations figurant dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique et de lui présenter, à sa cinquante-huitième session, un rapport détaillé sur le point subsidiaire.

⁴ A/52/871-S/1998/318.